

**ROYAUME DU MAROC**  
**UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDALLAH**  
**Ecole Supérieure de Technologie de Fès**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°02/2020**

Le **10/12/2020 à partir de 10h00**, il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix **N°02/2020**, concernant l'achat de matériel Scientifique au profit de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès en **trois (3)** lots.

**Les cautionnements provisoires sont fixées à la somme de :**

- Lot n°1 : Quatre Mille Cinq Cents Dirhams (4500,00 DHS).
- Lot n°2 : Quatre Mille Huit Cents Dirhams (4800,00 DHS).
- Lot n°3 : Trois Mille Dirhams (3000,00 DHS).

**Les estimations des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage sont fixées à la somme de :**

- Lot n°1 : Deux Cent Quatre-Vingt-Quinze Mille Cinq Cent Cinquante-Deux Dirhams et Quatre-Vingt Centimes (**295 552,80** DHS).
- Lot n°2 : Trois Cent Seize Mille Huit Cents Dirhams (**316 800,00** DHS).
- Lot n°3 : Cent Soixante-Quinze Mille Deux Cents Dirhams (**175 200,00** DHS).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service économique de l'Ecole Supérieure de technologie de Fès, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante :

[www.est-usmba.ac.ma](http://www.est-usmba.ac.ma)

ou du portail des marchés:

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation du marché de l'Université, approuvé par le Ministre de l'Economie et des Finances le 22 Aout 2014.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service économique de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès sis Route d'Immouzer, – Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit par voie électronique conformément aux règles en vigueur.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.